

PROGRAMME NOMADES - 2021/2022
APPEL À PROJETS - RÉSIDENCES MULTI-SITES DE CRÉATION IN SITU

NOS LIEUX COMMUNS

LE PROGRAMME NOMADES

Afin de soutenir la création artistique et sa diffusion dans des espaces de nature, le réseau Nos Lieux Communs met en œuvre un programme de résidences multi-sites de création in situ pour des artistes professionnel·les : le programme **NOMADES**.

Le programme NOMADES a été conçu afin de susciter de nouvelles approches sensibles aux espaces naturels grâce au pluralisme d'expériences que génèrent le corps et le mouvement.

Au travers de la création chorégraphique contemporaine, le réseau Nos Lieux Communs souhaite favoriser un dialogue renouvelé entre le corps et le lieu, ouvrant sur une lecture ré-inventée des paysages.

Les équipes artistiques retenues dans le cadre de cet appel à projet seront invitées à s'immerger dans différents espaces du réseau pour y créer une œuvre destinée à être diffusée. Pour ce faire, le programme **NOMADES** propose d'accueillir des artistes en résidence de création sur plusieurs lieux afin qu'il·elles puissent prendre le temps de l'observation et de la compréhension de ces espaces de nature investis.

Ce programme est destiné aux professionnel·les de toute forme artistique : arts chorégraphiques, visuels, sonores... avec une attention particulière portée aux projets pluridisciplinaires et à leur capacité à s'adapter d'un lieu à l'autre.

NOS LIEUX COMMUNS

Nos Lieux Communs est un réseau de huit structures artistiques et culturelles dédiées à la création contemporaine et au spectacle vivant qui inscrivent leurs actions dans des espaces naturels en France. Ces structures développent leurs projets artistiques comme des révélateurs de paysages et de contextes élargis qui, par le regard et les œuvres des artistes, révèlent des points de vue singuliers sur l'espace public et le monde. Les huit structures qui constituent ce réseau sont :

- *À DOMICILE*, à Guissény, village du Finistère Nord en Bretagne, invite des artistes proches du champ chorégraphique à partager un processus, une création, une recherche avec la population du territoire depuis 2007. www.adomicile.guisseny.fr

- *ENTRE COUR ET JARDINS*, précurseur des festivals en jardin et espaces naturels remarquables, expérimente de nombreuses formes d'interventions artistiques qui ont toutes pour vocation de dynamiser la curiosité du public et des visiteurs des lieux. Créé par Frédéric Bonnemaïson en 1999, il est porté depuis 2019 par Le Dancing CDCN Dijon, et décline des éditions annuelles itinérantes en Bourgogne Franche-Comté www.ledancing.com

- *EXTENSION SAUVAGE*, aventure chorégraphique en milieu rural portée par l'association Figure project, sur un territoire allant de Combourg à Bazouges-la-Pérouse, en Ille-et-Vilaine. www.extensionsauvage.com

- *FORMAT*, qui conduit un travail annuel d'infusion de l'art chorégraphique et pense un territoire de danse en Ardèche méridionale : résidences de création, parcours de transmission et de pratique de la culture chorégraphique, circulation des œuvres. www.format-danse.com

- *LESSIEU DU BATUT*, lieu pluridisciplinaire de résidences d'artistes, situé en pleine nature, dans un petit hameau du Haut Rouergue, dans le Nord Aveyron. www.lessieudubatut.org

- *PLASTIQUE DANSE FLORE*, dont le festival se déroule depuis 2007 dans le Potager du Roi à Versailles, en partenariat avec l'École nationale supérieure de paysage. www.plastiquedanseflore.com

- *A LA MOTTE*, tiers-lieu situé entre Niort et La Rochelle, entre champs et jardins. Sa colonne vertébrale, axée sur la création artistique, associe les habitants et les usagers dans une gestion partagée autour de la salle de spectacles et de résidences, de l'espace de coworking et café associatif, de l'école Montessori et du jardin partagé. www.alamotte.fr

- *SLOW DANSE* est un espace de création et de pratique en territoire rural au domaine de Land Rohan à Vigneux-de-Bretagne (44) pour des projets chorégraphiques s'emparant des enjeux environnementaux et où sont développés modes de production et diffusion de spectacles bas carbone. www.slowdanse.org

CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Présentation d'un projet de **création**
 - Prise en compte de la notion d'**in situ** et des particularités des contextes des lieux du réseau
 - Une attention particulière sera accordée aux artistes qui mettent le mouvement et la place du corps au centre de leur projet
 - Besoins techniques légers
 - Une attention particulière sera portée aux projets associants un artiste et un paysagiste.
- Au moins un des deux projets retenus associera un.e paysagiste au projet artistique.

Les résidences s'articuleront en deux étapes successives :

- Un premier temps d'immersion et de travail, favorisant la découverte et la compréhension des contextes spécifiques des différents lieux d'accueil.
 - Une étape de finalisation et de présentation publique des œuvres créées dans le cadre des événements organisés par les structures d'accueil.
- Les conditions financières de cette présentation publique des œuvres seront négociées entre le résident, les lieux d'accueil et Nos lieux communs.
- Les équipes artistiques seront accueillies en résidence par au moins 3 des structures membres du réseau.

Le programme Nomades garantit :

- un apport financier de coproduction de 10 000 € HT maximum pour le déroulement des résidences.
- les logements nécessaires pour la résidence pour 4 personnes maximum (à voir selon les possibilités pour un nombre plus important).

Calendrier des périodes de résidence et diffusion :

Période de résidence : septembre 2021 – octobre 2022

Période de diffusion : juin 2022 – octobre 2022

Pour candidater :

Chaque candidat-e fera parvenir sa proposition avant le 22 mars 2021 à minuit à l'adresse

nlc.nomades@gmail.com, en **1 seul fichier PDF de 8 pages maximum** (2 Mo max), contenant :

- Un dossier de présentation du projet mettant en avant la création in situ de l'œuvre, en lien avec les lieux du réseau
- Un calendrier prévisionnel
- Un budget prévisionnel précisant les soutiens financiers et partenaires déjà acquis. *NB : La somme allouée par Nos lieux communs doit apparaître dans le budget et ne saurait être la seule coproduction.*
- Des liens vidéo vers des travaux de création précédents.

Les candidat-es seront informé-es des résultats par e-mail avant le 1er juin 2021.

Le jury de sélection sera composé d'un.e représentant.e de chacune des structures membres du réseau Nos lieux communs www.noslieuxcommuns.com